

12,3 millions d'euros de subventions publiques à rembourser

opéenne
ndu, jeudi,
qui ouvre
aboursement
ons versées

ventions versées à Scott Paper
et Kimberly Clark par la ville
d'Orléans et le département du
Loiret contre une promesse de
créations de 1.500 emplois. Or,
la société n'a jamais fait tra-
vailler plus de 250 salariés.

« Une juste appréciation »
Invité à reprendre son juge-
ment, le tribunal des commu-
naux européennes est
aujourd'hui obligé de rendre

12,3 millions d'euros. Dans
cette affaire, la commission
européenne avait estimé, dans
une décision rendue le 12 juillet
2000, que l'aide accordée à
Scott Paper, sous la forme d'un
prix préférentiel de vente de ter-
rain et de redevance d'assimi-
sation, était incompatible avec
les règles communautaires rela-
tives à la concurrence.

Selon Jean-Pierre Sueur, sénat-
eur du Loiret, la cour euro-
peenne a mal interprété la décision

par les autorités
locales d'Orléans
procès verbal d
pal d'Orléans d
Le tribunal de
européennes,
veau statuer,
méconnaître q
la cour europ.
Ce n'est qu'à
deuxième juge
vert au remboi-
Intercommu Co